

Si vous allez...

Autor(en): **Decollogny, Ad.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **95 (1967-1968)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-234700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avis important à nos abonnés !

Un bulletin de versement ayant été encarté dans le « Conteur romand » de septembre-octobre écoulé, beaucoup de nos lecteurs s'en sont servis pour régler leur finance d'abonnement : c'est la méthode la plus simple et la moins coûteuse. Nous les remercions de leur geste.

Malheureusement, plusieurs centaines d'abonnés ne se sont pas encore exécutés. Nous les invitons à le faire au plus tôt, car dès la fin de janvier, nous leur enverrons un remboursement. Mais au lieu de 9 francs, il faudra en déboursier 10.

En effet, les taxes postales ayant augmenté, on nous demande pour le port 70 centimes, somme à laquelle il faut ajouter les frais d'impression et d'adressage.

Ainsi renseignés, vous aurez vite fait de choisir la ligne de conduite que vous dicte votre intérêt.

Nous vous rappelons que, en principe, l'année d'abonnement va du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Si vous vous

voyez dans l'obligation de refuser le journal, vous voudrez bien nous faire parvenir la valeur des numéros reçus ces derniers mois (1 fr. 50 l'exemplaire).

Nous rappelons l'adresse à laquelle les versements doivent se faire :

CONTEUR ROMAND, Lausanne chèques postaux 10 - 131 39 Lausanne.

Merci de votre compréhension.

L'Administration.

Fructueuse et bonne année 1968...

... tels sont les souhaits que la « Rédaction » formule pour tous ses fidèles lecteurs et pour tous ses dévoués collaborateurs, souhaits accompagnés, cela va sans dire, de ses vœux les meilleurs et les mieux choisis.

SI VOUS ALLEZ...

... à Orbe, vous pourrez voir bien des choses intéressantes. En poussant jusqu'à Boscéaz, à quelque distance au nord, vous pourrez admirer de magnifiques mosaïques qui nous apprennent qu'il y avait là des habitations romaines, abritant des familles aisées.

Revenant en ville, ne manquez pas de monter sur la terrasse, d'où l'on a une vue très étendue. Cette terrasse a été agrandie au cours du siècle dernier. La partie côté ville occupe l'ancien château des rois Rodolphiens et de la reine Berthe. Il fut, plus tard, occupé par les sires de Montfaucon, puis des Châlons. Il fut pris par les Confédérés en 1475, après une défense héroïque.

Charles le Téméraire y logea avec toute sa suite du 12 au 19 février 1476. Après la bataille de Morat, Orbe passa aux mains de Berne et de Fribourg. Cette petite ville fut la patrie du réformateur Pierre Viret, et du contemporain P. Pierrefleur, qui a laissé Les Mémoires de Pierrefleur, précieux document qui donne un reflet à cette époque si agitée de la vie vaudoise. Orbe possède encore un musée, que l'on se doit de visiter.

Ad. Decollogny.